

COVID-19

DÉCONFINEMENT - REPRISE DES ÉCOLES Mesures dans les écoles publiques de Vichy

La Ville de Vichy a souhaité aller au-delà du protocole sanitaire national et s'appuyer sur les préconisations du Conseil scientifique et de l'Académie de Médecine

RÉOUVERTURE DES ÉCOLES

Rappel du Protocole sanitaire au niveau national

- Rentrée scolaire le mardi 12 mai (après une pré-rentrée la veille des enseignants) pour tous les enfants, avec priorités aux GS, CP, CE1 (des zones REP) et CM2 et pour les enfants dont les parents n'ont pas d'autre possibilité
- Préconisation d'accueil des enfants par journée entière, soit en alternance (1j/2 ou en ½ semaine)
- Règle d'accueil des enfants : maximum de 15 enfants par classe avec distanciation sociale

PRÉPARATION DE LA REPRISE DANS LES ÉCOLES DE VICHY

La rentrée scolaire aura lieu le mardi 12 mai pour les élèves de GS, CP, CE1 (des zones REP) et CM2 et pour les enfants dont les parents n'ont pas d'autre possibilité de garde.

Le principe de base est le volontariat des parents

- Passage à la semaine de 4 jours jusqu'à la fin de l'année scolaire. Ce changement de rythmes, face à une situation très singulière, permet de répondre aux problématiques de gestion des groupes et de désinfection de locaux.

Nouveaux horaires :

- o les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30 pour les écoles élémentaires
- o et de 8h45 à 11h45 et 13h45 à 16h45 pour les écoles maternelles.

Un retour à la semaine de 4 jours et demi se fera dès que la situation sanitaire le permettra.

- Les directeurs d'école ont contacté -par mail ou téléphone- les parents pour les informer sur la reprise et les interroger sur leur volonté de mettre ou non leur enfant à l'école le 12 mai. Ce recensement des élèves doit permettre au service des Affaires scolaires de la Ville de Vichy d'avoir une estimation des enfants présents.
- Des règles d'accueil des enfants ont été définies : **12 enfants maximum par classe pour les écoles élémentaires** et **10 pour les écoles maternelles** (*avec un ratio minimum de 1 enfant pour 5 mètres carrés dans chaque classe : en fonction de la taille ou de l'aménagement des locaux, un seuil maximum d'enfants accueillis sera établi par classe*).
Estimation actuelle : groupes de **5 enfants en maternelle** et **10 enfants en élémentaire**
- Préparation et nettoyage des locaux avant la rentrée (puis chaque matin)
- Organisation des circulations et aménagement spécifique des salles de classe pour garantir les règles sanitaires (tables éloignées de plus de 1 mètre, nominatives pour chaque enfant)
- Dotation et port du masque obligatoire pour tout le personnel encadrant de l'établissement
- Formation aux gestes barrières/distanciation sociale et lavage des mains pour tous les enseignants, personnel éducatif avant la reprise de l'école et les enfants le jour de la rentrée.
- Mise en place d'un protocole défini pour l'ensemble des écoles pour répondre aux consignes sanitaires : le lavage des mains des enfants se fera avec du savon, le gel hydroalcoolique n'étant pas recommandé pour eux (Conseil scientifique)
- Des distributeurs de gel hydroalcoolique compléteront le dispositif, notamment pour les personnels (*salle de classe, salle de repos, garderie*)

Concernant l'entrées et les sorties des élèves et **pour éviter les regroupements des parents devant le portail** :

- Mise en place, quand les lieux le permettent, de différentes entrées avec des horaires d'arrivée et de sortie décalés en fonction des classes
- Organisation technique devant les portails de chaque école avec zonage, barrière, balisage, code couleur
- L'accueil des enfants les plus petits devra être organisé de façon à ce qu'il n'y ait pas d'attroupement de parents à l'entrée de l'établissement scolaire.

MESURES SANITAIRES À PARTIR DU 12 MAI :

Rappel du Protocole sanitaire au niveau national

- Port du masque obligatoire pour tout le personnel encadrant de l'établissement (enseignants, ATSEM, animateurs, personnel de restauration ou de ménage)
- Pas de port du masque pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires (sauf en cas de symptôme ou fragilité médicale)
- Préconisation pour que la prise de température des enfants se fassent à l'entrée de l'école le matin (académie de médecine)
- Nettoyage plusieurs fois par jour des locaux en particulier lors des temps de pause, avec aération des salles dès que possible :
- Lavage de mains obligatoires pour le personnel éducatif et les enfants très régulièrement
- Maintien de la restauration scolaire
- Maintien du soutien scolaire et des activités physiques (santé) quand cela est possible
-

RENTRÉE DES CLASSES

- Rentrée progressive des enfants :
 - o Le mardi 12 mai (niveaux prioritaires) : GS, CP, CE1 (dans les écoles REP) et CM2. Un accueil sera également fait pour les enfants des autres niveaux dont les parents n'ont pas de solution de garde.
 - o Rentrée différée au 25 mai pour les autres niveaux
- Le jour de la rentrée (et pour chaque reprise de l'école de nouveaux élèves), ceux-ci seront formés aux gestes barrières/distanciation sociale et lavage des mains

UNE JOURNÉE À L'ÉCOLE À VICHY

- Les parents qui accompagneront leurs enfants devront :
 - o prendre la température de leurs enfants avant de les amener à l'école
 - o respecter strictement les horaires (*pour des raisons sanitaires et de sécurité, une fois le portail fermé, aucun enfant ne pourra accéder à l'école.*)
 - o laisser leurs enfants à l'entrée de l'école (*interdiction de pénétrer dans l'école*)
 - o impérativement porter un masque et respecter la distanciation sociale d'au moins 1 mètre, devant l'école (*les regroupements devront être évités*)
- Les personnels présents dans l'école (*enseignants, animateurs, ETAPS, ATSEM...*) porteront un masque
- Ils prendront la température de chaque enfant à son entrée dans l'établissement.
 - ⇒ Si la température est anormalement élevée : l'enfant ne pourra être pris en charge et devra rentrer chez lui (*mise en place du protocole défini par le conseil scientifique*)
- Dès son entrée dans l'école, chaque enfant se lavera les mains (*avec du savon, conformément aux préconisations du Conseil scientifique*) et renouvellera ce lavage aussi souvent que nécessaire, tout au long de la journée

- Organisation des récréations décalées par classes pour éviter le regroupement et le croisement des élèves
- Pour les enfants qui déjeunent à la cantine : 2 ou 3 services (selon les écoles) seront organisés pour limiter la présence des enfants dans la salle de cantine (avec un cheminement évitant les croisements).
- Dans les classes, les tables et chaises feront l'objet d'un nettoyage durant la pause de midi

☞ Pour les enfants, le port du masque n'est recommandé que lorsque la distanciation n'est pas possible

ATTENTION

Une vigilance très importante est demandée aux parents sur la santé de leurs enfants

- o Ils ne doivent pas amener leur enfant à l'école s'il a des symptômes (*prise de température avant de partir de la maison...*)
- o Ils doivent pouvoir se rendre au plus vite disponible pour venir récupérer leur enfant à l'école en cas de symptôme.

TEMPS PÉRISCOLAIRES :

Le temps périscolaire implique un brassage des enfants mais il sera contrôlé et organisé avec un maximum de 15 enfants par groupe.

- Matin : accueil des enfants sur un site unique (et prise de température par le personnel à l'arrivée de l'enfant) dans le respect des consignes sanitaires et des règles de distanciation
- Temps méridien et restauration scolaire :
 - o Organisation de groupes par niveaux avec un encadrant défini à l'avance et qui restera le même sur toute la semaine.*
 - o Organisation des flux pour que les groupes ne se croisent jamais
 - o Le service restauration reprendra dès le 12 mai.
- Temps périscolaires du soir : prioritairement aide aux leçons par petit groupe ou activités sportives ne nécessitant pas de contact physique
 - o Organisation de groupes par niveaux avec un encadrant défini* (*le même groupe et le même animateur qu'à midi pour éviter au maximum les brassages*)
 - o Organisation des flux pour que les groupes ne se croisent jamais
- Centre de loisirs le mercredi à l'école SEVIGNÉ & LAFAYE : inscription obligatoire auprès de l'Espace École. L'accueil sera ouvert de 7h30 à 17h50.

DISTRIBUTION DES MASQUES POUR LES ENFANTS (en lien avec le Conseil Départemental) dans toutes les écoles le **lundi 11 mai, de 13h à 18h**. Les parents doivent les récupérer dans l'école habituelle de leur enfant.

À compter du 11/05, l'Espace École sera ouvert, notamment pour les nouvelles inscriptions aux écoles maternelles et élémentaires, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.